Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le 25/11/2026
ID : 089-200067130-20261119-215_2026-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'YONNE

PUISAYE FORTERRE
Communauté de communes
Terre de nature et de développement

Délibération n°215/2026

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2026

Date de convocation : 12 novembre 2026
Effectif légal du conseil communautaire : 81
Nombre de membres en exercice : 81
Date d'affichage : 12 novembre 2026

Nombre de présents : 64
Nombre de pouvoirs : 10
Nombre de votants : 74

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf novembre à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune de Charny-Orée-de-Puisaye, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse en date du douze novembre deux mil vingt-six, qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI.

Présents ou représentés : ABRY Gilles, BECKER Cécile, BESSON Claude, BLIN Frédéric, BONNARD Pascal, BOUTOILLE Elisabeth, BRUNET Anne, BUTTNER Patrick, CARRÉ Michel, CHANTEMILLE Sophie, CHAPUIS Hervé, CHARPENTIER Dominique, CORDE Yohann, CORDIER Catherine, D'ASTORG Charles, DELMOTTE Coralie, DESNOYERS Jean, DUCROT Denis, DUMAHU Juliette, FOURNIER Jean-Claude, GAUDIN Marie-Carmen, GAVILLON Francine, GERARDIN Jean-Pierre, GIROUX Jean-Marc, GRAFFIN Elisabeth, HACCART Françoise, HERMIER Bernadette, HUMEAU Yann, JACQUET Luc, LEBRUN Elisabeth, LEGER Jean-Marc, LEGRAND Patrick, LEGRU Samuel, LEMITRE Florimond, LEPRÉ Sandrine, LETELLIER Francis, LIGNERAT Bruce, LION Franck, MAISON Pierre, MASSÉ Jean, MÉNARD Elodie, MOREAU Martine, NURY Frédéric, PAURON Éric, PÉCOT Aurélien, PETIT Michèle, POUILLOT Denis, RAGON Jean-Pierre, RENAUD Patrice, REPIQUET Claudine, ROUSSEAU Myriam, SANCHIS Jean-Pierre, SAULNIER-ARRIGHI Jean-Philippe, SERIN Michel, SIGORINI Philippe, SIMON Jean-Luc, TAVELIN Laurent, TOUZEAU Robert, VANDAELE Claire, VANHOUCKE André, VASSENT Frédéric, VOLANT Stéphane, VUILLERMOZ Rose-Marie, XIBERRAS Olivier.

Délégués titulaires excusés : CIFELLI Guillaume (pouvoir à M. Simon), CORDET Yannick (pouvoir à Mme Becker), COUET Micheline, FÉVRIER Catherine (suppléant M. Bonnard), FILIPE Delphine (pouvoir à M. Pouillot), JOURDAN Brice (pouvoir à M. Corde), MILLOT Claude (pouvoir à M. Letellier), PROT Michel (pouvoir à M. Buttner), SANGENITO Patrick (suppléante Mme Dumahu), THIEULENT Maryline (pouvoir à M. Vassent), THURET Alain (pouvoir à M. Saulnier-Arrighi), VIGOUROUX Philippe (pouvoir à Mme Cordier), YURCEK Martine (pouvoir à M. Lemitre).

Délégués absents : AIMABLE Fabienne, CHOUBARD Nadia, CHOUX Cyril, GUILLAUME Philippe, HOUBLIN Gilles, SOCHON Christian.

Secrétaire de Séance : M. Hervé CHAPUIS

OBJET : Révision du Schéma de Cohérence Territoriale de Puisaye-Forterre-Val d'Yonne : débat sur le Projet d'Aménagement Stratégique

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.101-1 et suivants, L.104-1 et suivants, L. 131-1 à L. 131-3, L. 141-1 et suivants, L. 143-1 et suivants.
- Vu les arrêtés inter-préfectoraux en date du 25 octobre et du 28 décembre 2016 portant création de la communauté de communes de Puisaye-Forterre par fusion extension et ses statuts ;
- Vu la délibération n°662/2016 en date du 19 décembre 2016 portant approbation du SCoT de Puisaye-Forterre-Val d'Yonne.

Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le 25/11/2026
ID : 089-200067130-20261119-215_2026-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'YONNE

Délibération n°215/2026

- Vu la délibération n°063/2023 en date du 24 avril 2023 portant prescription de la révision du Schéma de Cohérence territoriale Puisaye-Forterre-Val d'Yonne.
- Vu la délibération n°015/2025 en date du 20 janvier 2025 et celle prise concomitamment à la présente délibération relative aux « Modalités de concertation avec les habitants et clarification de la gouvernance du Schéma de Cohérence Territoriale de Puisaye-Forterre-Val d'Yonne ».
- Considérant les réunions de comité de pilotage et technique, les réunions avec les personnes publiques associées, visant à étudier le PAS ;
- Considérant l'article L. 143-16 et L. 143-18 du Code de l'urbanisme.
- Considérant la tenue de la réunion du Comité de Pilotage du 7 octobre 2026,
- Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président en charge de l'urbanisme.
- Sur proposition du Président,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (68 voix pour et 6 abstentions) :
- Prend acte du débat qui s'est tenu sur les orientations du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) du SCoT de Puisaye-Forterre-Val d'Yonne,
- Valide le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), le procès-verbal du comité de pilotage du 7 octobre et la restitution du questionnaire SCoT, annexés à la présente délibération.
- Indique que le Projet d'Aménagement Stratégique sera diffusé sur le site internet de la Communauté de communes et disponible pour consultation au siège de la Communauté de communes, avec le registre prévu ;
- Indique que la présente délibération et ses annexes seront transmises aux services de la Préfecture et que le SCoT poursuit sa phase suivante sur le Document d'Orientations et d'Objectifs.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme
Le Président, Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI

